

[Text]

Mr. Riese: I think last year.

Mr. Minaker: That would have come to our government, would it?

Mr. Riese: It is done by discussion of federal-provincial ministers.

The Acting Chairman (Mr. McCrossan): I think it was announced that there was going to be a federal-provincial discussion on that subject this July. I believe that is public information.

Mr. Minaker: Did you prepare a study for that?

Mr. Riese: Actually, it was done by the director of the Canada Pension Plan division.

Mr. Minaker: Has a study been prepared for that coming July pension discussion with the ministers?

Mr. Riese: I believe that is on the way.

The Acting Chairman (Mr. McCrossan): Last time you were here, we were going to have an insurance guarantee fund by the beginning of the year, both life and P and C. It is now May. I have not read about them. How are they coming along?

Mr. Hammond: There is general agreement with the property and casualty insurance industry about the form that the compensation plan is going to take, and this is between the provinces, the IBC, and ourselves. The IBC has indicated that the establishment of the compensation plan is contingent on an amendment to the Winding-Up Act. It was in Bill C-123, which became Bill C-8 and is now incorporated in Bill C-56.

I do not see any reason why, on the property and casualty insurance side, the industry should not be prepared to proceed with the compensation plan once Bill C-56 is enacted.

On the life side, the industry is taking the initiative. It has been the general consensus of the provincial and federal governments that if the industry is prepared to develop a scheme, they should be given the opportunity to do so, as opposed to having one imposed on them. They have been doing a lot of work. As a matter of fact, at a conference of the Canadian Council of Superintendents of Insurance, there was a meeting between the council and the CLHIA to discuss the progress being made. There is still some fine-tuning to be done, but I would hope the industry would be in a position to proceed some time in 1988. It would be unrealistic for me to say it will be in place before the end of the year.

The Acting Chairman (Mr. McCrossan): Last year you indicated that you were not able to hire FCIA's in the P and C area because of Treasury Board constraints. Are you still relying on outside consultants?

[Translation]

M. Riese: À l'année dernière.

M. Minaker: Notre gouvernement en aurait eu connaissance, n'est-ce pas?

M. Riese: Tout cela entre dans le cadre des discussions entre le ministre fédéral et les ministres provinciaux.

Le président suppléant (M. McCrossan): Je pense qu'il a été annoncé qu'il y aura encore un forum fédéral-provincial sur ce sujet en juillet. Cette information est publique, que je sache.

M. Minaker: Avez-vous préparé une étude en prévision de cette rencontre?

M. Riese: Il y en a eu une qui a été effectuée par le directeur de la division du Régime de pensions du Canada.

M. Minaker: Y en a-t-il une précisément en prévision de ces discussions prévues pour juillet?

M. Riese: Je pense qu'il y en a une en cours.

Le président suppléant (M. McCrossan): Lors de votre dernière comparution, il avait été question d'une caisse de garantie des assurances pour le début de l'année, en ce qui concerne l'assurance-vie que l'assurance des biens et l'assurance contre les risques divers. Nous sommes maintenant en mai. Il n'y a rien eu d'autre. Où en sommes-nous?

M. Hammond: Il y a eu plus ou moins entente entre l'industrie de l'assurance des biens et contre les risques divers, les provinces, le Bureau d'assurance du Canada et nous-mêmes sur la forme que pourrait prendre le plan de compensation. Le Bureau d'assurance du Canada a fait savoir que l'établissement du plan de compensation dépend des amendements à la loi sur les liquidations. Ce devait être le projet de loi C-123, puis le projet de loi C-8 et c'est maintenant le projet de loi C-56.

Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher l'industrie de l'assurance des biens et contre les risques divers d'aller de l'avant avec le plan de compensation une fois que le projet de loi C-56 sera adopté.

En ce qui concerne l'assurance-vie, l'industrie prend l'initiative. De façon générale, les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendu pour donner sa chance à l'industrie si elle manifestait le désir de faire quelque chose. Ils ne veulent pas avoir à lui imposer quoi que ce soit. L'industrie s'y affaire actuellement. De fait, lors de la conférence du Conseil canadien de surintendants d'assurance, il y a eu une réunion entre le conseil et l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc. pour discuter des progrès accomplis. Il reste encore des détails à régler, mais on pense que l'industrie pourrait être en mesure de procéder en 1988. Je ne serais pas prêt à dire qu'il y aura quelque chose avant la fin de l'année.

Le président suppléant (M. McCrossan): L'année dernière, vous avez indiqué que vous ne pouviez pas embaucher de *fellows* de l'Institut canadien des actuaires dans le domaine de l'assurance des biens contre les risques